



Association Agréée (article R 121-5 du code de l'urbanisme)
BP 133 - 74120 MEGÈVE

Lettre n° 47

Décembre 2015

Chers Amis,

L'année 2015 a connu des moments terribles avec les attentats de janvier et de novembre. Ces évènements ne doivent pas nous empêcher de continuer à faire vivre notre Association, afin que les communes de Megève et Demi-Quartier, que nous aimons, conservent une grande qualité de vie dans un environnement privilégié.

Au sein de l'Association, Patrick Werner a souhaité « passer la main » et a présenté sa démission de ses postes de Président et d'Administrateur des Amis de Megève et Demi-Quartier. Après en avoir déjà assuré précédemment la présidence pendant 2 ans, Patrick avait accepté il y a 8 ans de reprendre le flambeau. Durant toute cette période, il nous a apporté ses compétences, son amitié et donné de son temps pour animer nos actions. Qu'il en soit remercié. J'ai eu la chance de travailler en étroite collaboration avec lui et garderai un excellent souvenir de cette coopération. Au cours de sa réunion du 25 novembre, le Conseil m'a demandé de reprendre cette présidence, ce que j'ai accepté. Bernard Poujade a été nommé Vice-Président. L'équipe reste en place et continue de s'impliquer avec le souci d'agir dans le sens des mandats successifs que vous lui avez accordés. Pas de révolution mais une continuité...

Notre dîner du 5 août a eu un grand succès avec 230 participants adhérents et invités extérieurs. Des retours que nous avons eus, il apparaît que les participants ont apprécié cette soirée qui a permis de lier des contacts que nous pensons fructueux.

L'automne a été riche en évènements. Nous avons suivi et tenté de faire évoluer plusieurs dossiers.

Vous trouverez plus d'informations dans le corps de cette lettre sur les sujets suivants : l'élaboration des PLU des deux communes, les travaux entrepris sur le bas de la butte du Calvaire, les avantages tarifaires donnés aux « résidents » de Megève, la reprise des remontées mécaniques de Megève par la Compagnie du Mont Blanc.

Parmi d'autres sujets, nous avons reparlé à nos élus des trop souvent mauvais signalements des chantiers routiers. Nous leur avons refait part de nos déceptions sur le manque d'animations, notamment pour les jeunes, durant les congés scolaires d'automne et du printemps. Nous leur avons reparlé des dangers de la cohabitation l'été entre marcheurs et VTT...

Nous n'avons pas toujours obtenu les résultats espérés mais nous avons apprécié la qualité des conversations que nous avons eues avec les élus et les employés municipaux de Megève et Demi-Quartier.

Au nom de tout le Conseil, je vous présente mes vœux les meilleurs pour l'année 2016 et, pour cet hiver, neige la nuit et soleil le jour...

Arnaud de Vaureix, Président

15 décembre 2015

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 août 2015

L'Assemblée Ordinaire a débuté à 17h15 précises par une remarquable intervention de Vincent Ingels présentant un film « FACE AU MONT-BLANC, 'La passion des agriculteurs au cœur du Pays du Mont-Blanc' ».

Début de l'assemblée Générale Ordinaire de l'Association des Amis de Megève et Demi-Quartier à 18h00, après émargement des membres, 153 sociétaires sont présents ou représentés.

Rapport moral

Monsieur Werner, président de l'Association, après remerciements des présents, élus et nombreux adhérents, ouvre l'assemblée par un rappel du 40^{ème} anniversaire de l'Association (le 5 août) ; il abordera les principaux sujets sur lesquels travaille l'association et les principaux points de la vie associative.

I - Point sur les sujets évoqués lors de la dernière AG et de nos 'Lettres' notamment les PLU (Plan Local d'Urbanisme) et permis de construire du Calvaire ainsi que d'un nouveau sujet concernant le domaine skiable de Megève.

1 - Les PLU

Pourquoi mes PLU ? Parce que notre Association couvre Megève et Demi-Quartier et que les deux communes sont en procédure d'élaboration de leurs PLU respectifs.

Pour Demi-Quartier la procédure a été lancée et l'Association a été conviée à la réunion de lancement ; s'associer autant que possible à ce travail, c'est aussi la certitude d'un esprit de collaboration de notre part. Arnaud de Vaureix nous a représenté lors de cette réunion. Nous avons aussi apprécié qu'y participent des représentants de la municipalité de Megève, car comment réfléchir intelligemment l'avenir de Demi-Quartier sans une collaboration étroite avec Megève ?

Pour ce qui est du PLU de Megève, l'ouvrage a été remis sur le métier du fait des nouvelles, nombreuses et prégnantes réglementations applicables. Ainsi, Madame le Maire nous a indiqué avoir lancé un nouvel appel d'offres pour la sélection du bureau d'études qui aidera la commune à élaborer son projet de PLU

Rappel de la procédure :

- la commune élabore son PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui est de sa seule responsabilité et qui fixe le cadre dans lequel le PLU est élaboré. Cette phase est en cours.
- Le PLU est ensuite mis au point, avec des obligations pour la commune, de consulter les différentes « personnes concernées » dont notre Association.

L'objectif de la Municipalité reste de parvenir à une approbation par le Conseil Municipal avant mars 2017, date à laquelle, faute de PLU, la main sur l'urbanisme de Megève reviendra au Préfet de Haute-Savoie.

Ce calendrier est ambitieux, compte tenu de l'ampleur des procédures à suivre. Nous nous préparons donc à dix-huit mois (octobre 2015 à mars 2017) actifs sur ce point.

2 - Les permis de construire du Calvaire

Rappelons qu'à la suite de la délivrance par la précédente municipalité, à l'automne 2013, de deux permis de construire dans la première rampe du chemin du Calvaire pour la construction de deux importants chalets individuels, l'Association a déposé, début 2014, des recours en annulation de ces deux permis de construire. De leur côté, les riverains ont également déposé des recours. Enfin, le Préfet a demandé et obtenu du Tribunal administratif de Grenoble, qu'aucun chantier ne soit entrepris tant que les jugements ne seraient pas prononcés.

La procédure judiciaire est en cours. Un échange de conclusions a eu lieu, dans les deux cas (Association et riverains), en 2014 ; mais la justice est lente... ce qui ne nous pose aucun problème puisque rien ne peut être entrepris jusqu'aux jugements.

Et qui sait, peut-être le PLU rendra-t-il ces terrains inconstructibles, comme ils n'auraient jamais dû cesser de l'être...

3 - Le Palais des Sports

Rappelons seulement qu'à quelques mois de la fin de son mandat, la municipalité précédente a engagé la commune de Megève dans des travaux considérables pour l'extension et la rénovation du Palais des Sports, ceux-ci venant après la construction d'un Spa de plusieurs millions d'euros, dont l'exploitant a rendu les clés en 2014, après quelques mois d'exploitation, obligeant ainsi la commune à devenir l'exploitant direct...

L'ampleur des sommes indéniablement engagées va grever la situation financière de la commune et sa capacité d'investissement pour nombre d'années.

Sur invitation du Président, Arnaud de Vaureix prend la parole :

'Le point positif de ces travaux est que la Commune va disposer d'un Palais des Sports que nous espérons de grande qualité et comprenant notamment : un espace aquatique rénové et agrandi, d'une salle d'escalade plus importante, d'un cours de squash, de 2 simulateurs de golf, d'une salle de musculation plus grande et mieux équipée et d'une salle des congrès digne de ce nom ... Mais tout ceci a un coût. Nous ne voulons pas rentrer dans la polémique entre l'ancienne et la nouvelle équipe municipale pour savoir qui a engagé tels ou tels frais. Nous notons seulement que les montants avancés sont HT ou TTC, frais d'études et de maîtrise d'œuvre incluses ou non ...

Le fait est que ces travaux vont coûter cher, très cher.

53 Millions € pour les travaux en cours auxquels il faut ajouter les 8 Millions € payés pour la construction, il y a peu, du « Spa des Sports » et la rénovation des espaces aquatiques intérieurs.

Soit un total de 61 Millions €.

Le financement de ces travaux est lourd et ne rend pas la tâche facile à nos élus, il nous faut espérer que ce palais des Sports soit un plus pour la Commune.'

Patrick Werner reprend la parole :

A toute chose, malheur est bon, il nous reste à tirer le meilleur parti de l'équipement réalisé...

Madame Le Maire indique que l'ouverture des salles de squash, escalade ... est prévue pour fin 2016. L'objectif de l'équipe municipale ne peut être de rentabiliser l'investissement mais de ne pas creuser le déficit actuel. Elle rappelle que le Palais des Sports a un rôle social et touristique. Dans le cadre de la poursuite des travaux pour les tranches conditionnelles, le contrat de Maîtrise d'ouvrage a été dénoncé. (Applaudissements).

4 - Carte Résident

Sur invitation du Président, Arnaud de Vaureix reprend la parole :

'Les cartes résident permanents, réguliers et travailleurs sont remis en place pour la saison 2015/2016 soit à compter du 1^{er} septembre 2015. A notre connaissance, les conditions requises pour l'obtention d'une carte ainsi que les avantages tarifaires qui peuvent être obtenues ne sont pas modifiées par rapport à la saison 2014/2015. Pour les renouvellements, les échanges de cartes pourront se faire sans avoir à fournir les documents tels que demandés l'année dernière. L'adhésion à l'Association « Vivre Megève » est indispensable pour obtenir des avantages tarifaires sur les remontées mécaniques et certains parkings. Le site de la Mairie, précisant les conditions requises pour l'obtention et les avantages accordés devrait être mis à jour d'ici la fin du mois d'août. Nous vous rappelons que l'obtention d'une carte résident est réservée aux mégevens et ne peut être obtenue pas les habitants de Demi-Quartier'.

5 - Le domaine skiable et la collaboration avec la Compagnie du Mont-Blanc

Il y a quelques semaines, la rumeur (Le Dauphiné) nous rapportait l'existence des négociations entre la commune de Megève et la Compagnie du Mont-Blanc.

Il y a quelques jours, le site Internet de la Mairie a confirmé la rumeur et donné quelques indications sur la teneur des discussions. L'analyse portée par la commune de la situation du domaine skiable de Megève est entièrement partagée par l'Association : un parc de remontées mécaniques vieillissant, une très faible capacité d'investissement de la SEM des remontées mécaniques (plus de 20 ans de pertes ininterrompues), une offre insuffisante au regard des attentes de la clientèle.

Au-delà, la commune considère que l'expertise de la Compagnie du Mont-Blanc dans la gestion et la commercialisation, notamment à l'international, de la Compagnie du Mont-Blanc, serait utile et que les stations de Chamonix (la Cie du Mont-Blanc est l'exploitant de toutes les remontées mécaniques –été/hiver de Chamonix, sauf Argentière) et de Megève sont très complémentaires.

Après avoir discuté d'un partenariat commercial, la commune de Megève a proposé à la Compagnie du Mont-Blanc, la délégation de service public de son domaine skiable, ainsi qu'un partenariat financier, sous forme d'une entrée au capital de l'ensemble exploitant les remontées mécaniques. ...Avec pour objectif de redresser durablement la SEM des remontées mécaniques, de relancer un programme d'investissement pour rénover le parc vieillissant et de proposer une offre tarifaire pour l'ensemble du Pays du Mont-Blanc ; la commune et le Groupe Rothschild (et ses autres actionnaires historiques) restant toutefois actionnaires.

Lors d'une très récente réunion, Madame le Maire nous a indiqué que les discussions avec la Compagnie du Mont-Blanc n'étaient qu'à leurs débuts.

L'association n'a donc pas de position sur ce projet à ce stade. Toutefois, le Conseil d'Administration de l'association, réuni hier 2 août, a considéré que confier à une station voisine le soin d'exploiter le domaine skiable de Megève était une décision stratégique extrêmement importante et s'est interrogé sur les raisons qui pouvaient pousser la Compagnie du Mont-Blanc à s'intéresser à une exploitation qui, même si elle parvient à se redresser, ne sera pas d'une forte rentabilité et mordra sur ses capacités d'investissement.

Mais :

- rien n'étant fait d'après la Commune
- le diable étant dans beaucoup de détails (évaluation de la SEM, montant et nature des engagements d'investissements sur le long terme, poids de la Commune dans la gouvernance, etc...), nous jugerons donc sur pièce le moment venu

Il conviendra, en tout cas, qu'on ne sacrifie pas le long terme à des impératifs financiers à court terme, et que Megève, qui a une image française et internationale bien spécifique, puisse la garder et la cultiver, le « Mont-Blanc » étant un atout supplémentaire.

II - Quelques points sur la vie de l'Association

Outre ces dossiers de fonds, nous avons en 2014/2015 essentiellement travaillé sur :

1 - La préparation des 40 ans de l'Association

Nous avons, après avoir agité bien des idées, retenu deux manifestations :

- un essai de vélos électriques qui a eu lieu le 24 juillet. Beau succès qui a contribué à nous faire connaître puisque c'était ouvert à tous. Et le vélo électrique, c'est très adapté à la montagne

A la question de savoir ce que l'Association ferait de cette trésorerie, il est répondu que nous tenons d'une part à avoir un compte d'exploitation « courant » à l'équilibre et que, d'autre part, nous conservons une telle somme pour des charges « exceptionnelles » du type de notre dîner de cette année et que nous pourrions engager des frais comme par le passé tels table d'orientation sur le Jaillet, rénovation de la Chapelle du Maz ou frais de de recours ...

Questions :

Beaucoup de questions sur la vie de la Commune (Remontées mécaniques, Palais des Sports, Parkings, Budget communal, Animations...) auxquelles nos élus répondent de façon détaillée (Applaudissements)

III - Vote des résolutions

Le Président met au vote

- Le rapport moral approuvé à l'unanimité
- Le rapport financier approuvé à l'unanimité
- Quitus donné à l'unanimité
- Renouvellement du mandat de Patrick Werner, Président réélu à l'unanimité
- Ratification de Bernard Mouy en tant qu'administrateur élu à l'unanimité
- Les cotisations demeurent inchangées mesure adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de questions, la séance est levée à 19h30

oooOOOooo

40 ans ça se fête !

Seul un Buffet Dînatoire où chacun pouvait se rencontrer et partager sa passion pour Megève et Demi-Quartier pouvait répondre à cet objectif. Nous étions 230 sur le plateau du Mont d'Arbois avec une vue imprenable sur la courbe de la côte 2000. Quel Spectacle !

Une opportunité unique pour inviter de nombreux mégevans, élus, représentants d'associations, commerçants et acteurs de tout ordre qui font de Megève et Demi-Quartier ce qu'ils sont aujourd'hui. Ce dîner était une occasion pour vous remercier de votre soutien et pour pouvoir se connaître et échanger autour d'un buffet et de quelques verres (avec modération...) sur une passion qui nous tient tous à cœur : « un merveilleux site qu'il faut protéger ».

Patrick Werner a eu l'occasion de nous le rappeler lors de son intervention à cette soirée. Nous avons reçu de nombreuses lettres de remerciement pour cette manifestation très agréable et fort sympathique ! Elle a permis à plus d'un de faire connaissance avec les différents acteurs de la vie de Megève et Demi Quartier. Vous trouverez ci-dessous quelques photos souvenir de cette soirée.



Quelques photos de Roland Vaxélaire

Megève et Demi-Quartier : vers l'adoption des PLU

Institué par la loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » (SRU) du 13 décembre 2000 en remplacement des précédents « Plans d'Occupation des Sols » (POS), et modifié par les lois « Urbanisme et Habitat » du 2 juillet 2003 puis portant «Engagement National pour le Logement» du 13 juillet 2006, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de la commune, doit traduire un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixer en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols. La loi Grenelle 2, ou « Engagement National pour l'Environnement », en date du 12 juillet 2010, complète ce dispositif législatif en assignant aux PLU de nouvelles missions en matière environnementale et la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) est venu favoriser la mise en place de documents intercommunaux dans le domaine de l'urbanisme avec un objectif : construire plus et mieux en limitant l'étalement urbain. La densification est favorisée par la suppression du coefficient d'occupation du sol et la taille minimale des parcelles. Les anciens POS devront être remplacés par des PLU au 1er janvier 2016 sous peine d'être caduc et c'est pourquoi les villes de Megève et de Demi-Quartier ont pris l'initiative de réviser leurs POS avant le 31 décembre 2015 car elles disposent ainsi d'un délai jusqu'au 26 mars 2017 pour les adopter.

1. Les objectifs du PLU

Le PLU doit donc, sur son périmètre qui est communal dans le cas de Megève, déterminer les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction des besoins en matière :

- d'habitat et d'équipements publics,
- d'activités économiques, commerciales ou touristiques,
- de sport, de culture.

La loi Grenelle 2 a particulièrement renforcé les obligations du PLU en matière de diminution des obligations de déplacement, de réduction des émissions de gaz à effets de serre et de gestion économe de l'espace.

Le plan local d'urbanisme constitue un document d'urbanisme réglementaire venant s'inscrire dans une hiérarchie établie des plans et schémas ayant un impact sur l'aménagement du territoire. Mais pour ce qui regarde Megève il n'y a pas couvrant le secteur de document supra communal comme un schéma de cohérence territoriale (SCoT).

2 Le contenu du PLU

Le PLU doit couvrir l'intégralité du territoire de la commune et il doit comprendre un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durable (PADD), un règlement, des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et des annexes.

Le rapport de présentation assure la cohérence de l'ensemble du document, des principes jusqu'aux règles d'urbanisme, en s'appuyant sur un diagnostic territorial et en expliquant les choix retenus pour établir le PADD, les OAP et le règlement. . Il doit désormais justifier les objectifs de modération de l'espace fixés dans le document.

Le PADD expose le projet d'urbanisme et définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Dans le respect du PADD, **les OAP aménagement, habitat ou déplacements, propres à certains quartiers ou secteurs, permettent à la collectivité de fixer les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement.**

En cohérence avec le PADD, **le règlement et ses documents graphiques délimitent les zones urbaines, les zones à urbaniser, les zones agricoles et les zones naturelles et forestières, et fixent les règles générales d'urbanisation et les servitudes d'utilisation des sols.** Le règlement est opposable à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux ou constructions.

Les *annexes* comprennent un certain nombre d'indications ou d'informations reportées pour information dans le PLU, et plus particulièrement les servitudes d'utilité publique liées notamment au patrimoine, les périmètres reportés à titre informatif, comme les Zone d'aménagement.

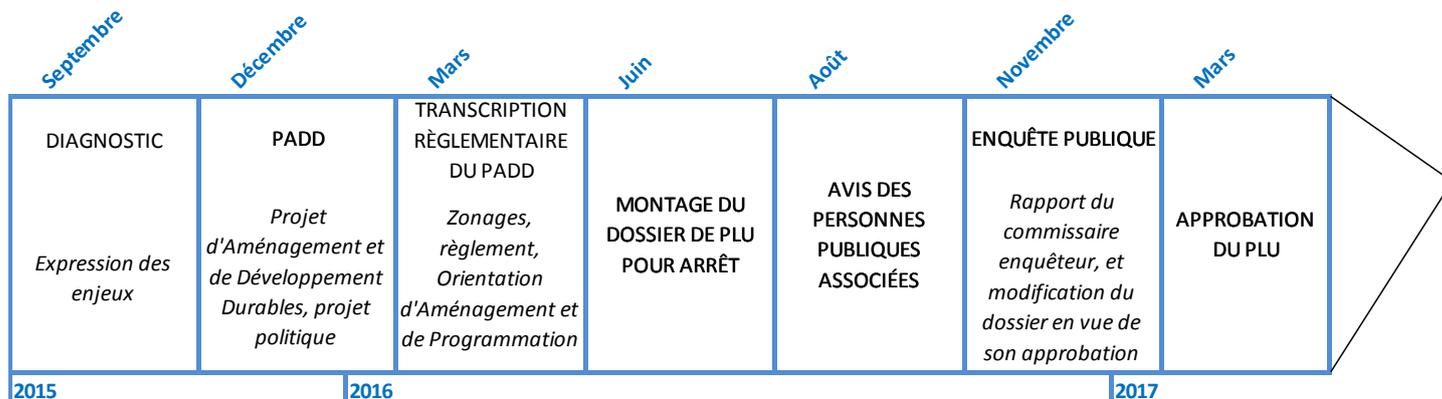
3 Le calendrier d'élaboration du PLU

Le PLU est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la commune ; la procédure associe l'ensemble des personnes publiques définies par le code de l'urbanisme, et doit permettre une concertation assurée dès le début de la procédure et tout au long de l'élaboration du projet. La commune doit fournir un diagnostic du territoire de la commune permettant d'opérer les choix d'orientations qui seront retenues dans le PADD et déclinées dans l'ensemble des pièces opposables aux tiers.

Le conseil débat sur les orientations générales du PADD au plus tard 2 mois avant l'examen du projet de PLU. Il arrête le projet de PLU qui est soumis pour avis aux personnes publiques associées ; celles-ci formulent leurs observations. Le projet de PLU, auquel sont annexés les avis des personnes publiques associées, est alors soumis à une enquête publique, avant d'être approuvé par le conseil municipal.

4 Calendrier retenu par la commune de Megève :

LE CALENDRIER DU PLU



La phase de concertation

Une première réunion publique s'est tenue le 8 décembre et la municipalité a prévu d'en faire une 2ème (en juin ?). Des documents seront consultables à la mairie au fur et à mesure des travaux d'avancement du PLU et un registre est mis à la disposition du public à la mairie pour exprimer son opinion sur un projet de PADD.

Le maire de Megève a présenté les enjeux selon elle du PLU : elle a insisté beaucoup sur la protection des paysages, sur la nécessité d'avoir des hôtels (3* pour des groupes, séminaires...) proches du centre-ville et elle a évoqué le projet hôtelier sur la droite de la gare routière.

Elle souhaite mettre en œuvre des dispositions pour conserver les jeunes à Megève, limiter l'érosion de la population, conserver les activités agricoles, les commerces, l'artisanat.

Le responsable du bureau d'études a présenté le contexte législatif encadrant l'élaboration du PLU (tenir compte du réchauffement climatique, des problématiques des déplacements, des économies d'énergie dans les bâtiments, de la maîtrise de l'espace, de la préservation de la biodiversité, des milieux naturels, des couloirs écologiques, de la protection de la santé, des ressources en eau... pour établir un projet à 10 ans !)

Une réduction de 50% des nouvelles constructions par rapport à ce qui a été fait dans les 10 dernières années serait envisagée.

Le service urbanisme a établi un 1er projet de « périmètre d'urbanisation » non consultable ce qui devrait conduire la mairie à opposer des sursis à statuer à des demandes de permis qui concerneraient des parcelles exclues de ce périmètre.

Un planning très serré commençant par le PADD en janvier est annoncé.

5 Demi-Quartier

Il apparaît que la Commune de Demi-Quartier ait pris un peu d'avance sur Megève. L'association des Amis de Megève et Demi-Quartier a participé aux deux premières réunions du Comité de Pilotage. Les contraintes sont, bien sûr, les mêmes que celles de Megève. Nous avons fait part aux participants de notre satisfaction de constater la volonté des élus de préserver le patrimoine et les paysages. On note sur le PV de la réunion du Conseil Municipal du 9 novembre : «...le PADD est suffisamment abouti pour être mis en concertation avec le public...»

Nous vous en tiendrons informés et suivrons avec vigilance l'élaboration de ces PLU qui concerne tous ceux qui vivent à Megève et à Demi-Quartier de façon permanente ou temporaire.

Bernard POUJADE, Vice-Président

Remontées mécaniques de Megève

A l'occasion de notre AG d'août dernier nous vous avons fait part des projets de vente des remontées mécaniques de Megève à la Compagnie du Mont Blanc.

C'est chose faite et vous trouverez ci-dessous le nouvel organigramme simplifié.

La raison de cette opération est présentée comme permettant à nos remontées mécaniques de « relancer un programme d'investissement nécessaire pour rénover un parc vieillissant ».

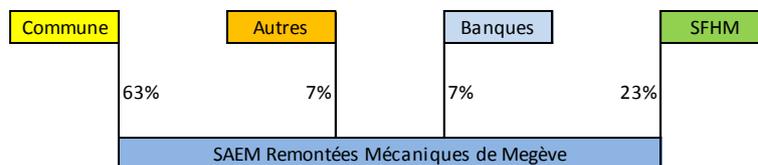
Nous avons étudié les PV des Conseils Municipaux de juillet et septembre 2015 avec ses annexes sur ce sujet (lettre d'intention, protocole, promesse de vente...).

Il ressort de ce montage que, grâce à un holding interposé (procédure courante), la Compagnie du Mont Blanc prend le contrôle des remontées mécaniques avec une participation indirecte inférieure à 50 %. L'investissement en capital du Holding intermédiaire par la Cie du Mont Blanc est de l'ordre de 5,5 M€.

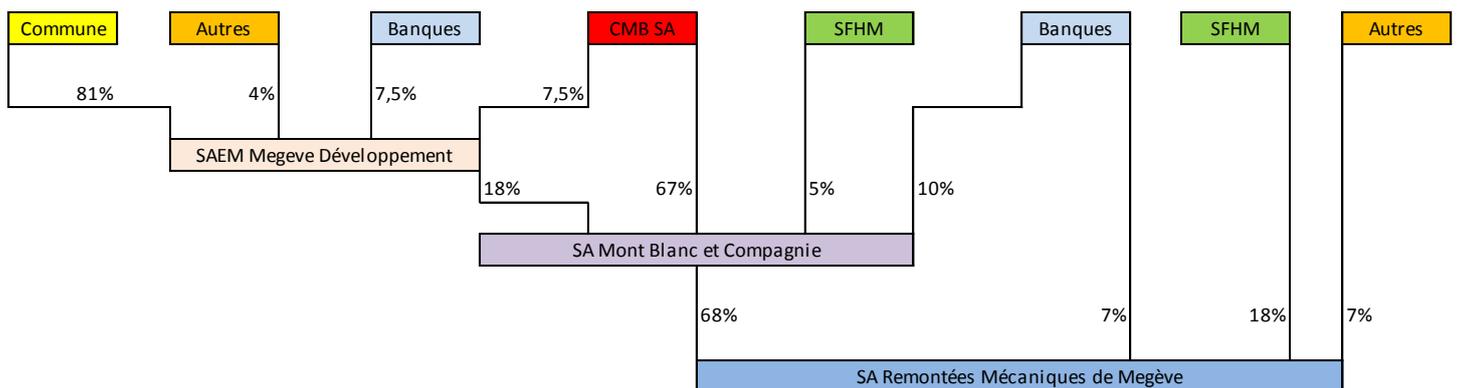
Nous constatons qu'il n'est prévu aucun apport de fonds par le nouvel actionnaire à la société des Remontées Mécaniques. Bien au contraire des remontées de dividendes sont envisagées à assez court terme.

Nous avons eu l'occasion d'interroger le nouveau Président des Remontées Mécaniques, Monsieur Dechavanne qui a pris ses fonctions dès la prise de contrôle par la Compagnie du Mont Blanc. Il nous a indiqué que la Compagnie comptait sur sa dynamique commerciale, des économies d'échelle, des augmentations des tarifs, les renégociations en cours des emprunts... pour générer le cash-flow indispensable pour réaliser des investissements d'envergure. Parmi ceux-ci on relève comme priorité la modernisation de la télécabine vieillissante du Chamois. Pour le « bouchon » des Lanchettes, il nous faudra attendre un peu plus... Aucun timing ne nous a été précisé mais nous craignons que plusieurs années ne se passent avant que cet investissement -jugé urgent par beaucoup- ne se fasse !

Organigramme Actuel



Nouvel Organigramme



Commune	Commune de Megève
CMB SA	Compagnie du Mont Blanc
SFHM	Groupe Rothschild
SA Remontées Mécaniques de Megève	ex SAEM Remontées Mécaniques de Megève
Autres	Particuliers

Cartes de résidents

Nous avons eu confirmation en août dernier par les services municipaux que les cartes de Résidents pour la saison 2015/2016 étaient proposées par la Municipalité comme l'année dernière. Il nous avait été dit que les modalités seraient données sur le site de la Mairie à compter du 1^{er} septembre 2015.

Au cours du mois de septembre nous avons eu de nombreux échanges avec la municipalité car le site n'était pas à jour, donnait des informations erronées ... Tout semblant en place, nous avons envoyé début octobre à nos adhérents disposant d'une adresse électronique - un mémo dont copie jointe.

Remontées Mécaniques :

Tout permettait de croire que les réductions sur les remontées mécaniques étaient identiques à celles de la saison 2014/2015.

Suite aux nouveaux contacts pris fin octobre nous avons dû déchanter. En effet, l'Association Vivre Megève, la Société des remontées Mécaniques, les services municipaux et même certains élus nous ont donné des informations contradictoires mais souvent plus favorables que la réalité... Nous avons donc relu plus en détail les PV des réunions des Conseils Municipaux de juillet et septembre. Notre déception fut grande et nous sommes arrivés aux conclusions suivantes (cf. notre courriel du 30 octobre) :

« ... A l'étude des PV des Réunions du Conseil Municipal de Megève de juillet et septembre dernier, il est apparu que les seules réductions pouvant être obtenues sont :

§ Pour les Résidents Permanents :

Forfait évasion saison/année : 50%

Forfait 7 jours nominatifs : 18 %

Pour les autres forfaits : 7 jours non nominatifs, 2 jours, semaine ... **RIEN**

§ Pour les Résidents Non Permanents et les travailleurs permanents ou saisonniers

Forfait évasion saison/année : 20%

Forfait 7 jours nominatifs : **RIEN**

Pour les autres forfaits : 2 jours, semaine ... **RIEN**

Les 20% de réduction sur les forfaits annuels Évasion sont à comparer aux réductions des précédentes (jusqu'au 15 novembre) de 25%

Nous avons fait part en début de cette semaine à Madame Le Maire de notre déception face à cette diminution très importante des avantages accordés pour 2015/2016 par rapport à la saison 2014/2015.

Madame Le Maire a semblé à notre écoute et s'est engagée à revoir cette question dans les tous prochains jours ... »

Nous avons retenu de ces discussions que la diminution des avantages précédemment donnés aux Résidents – Permanents ou Non Permanents – n'était probablement pas la résultante d'une décision politique. Négociation en cours avec la Compagnie du Mont Blanc ?

Malheureusement, il était trop tard pour tout remettre sur le tapis. Suite à nos interventions, Madame le Maire a pu améliorer un peu la situation ce qui nous a permis de vous envoyer le 6 novembre un courriel dont nous reproduisons le texte ci-dessous :

« ... Nous faisons suite à notre courriel du 30 octobre 2015 par lequel nous vous informions que le statut de « résident non permanent » ou de « travailleur à Megève » ne donnait droit – cette année - à aucune réduction significative sur les forfaits des remontées mécaniques (sauf 20% sur les forfaits évasion à comparer aux 25% sur ces mêmes forfaits achetés avant le 15 novembre ...).

Le Tarif pour les forfaits 7 jours liberté nominatif (268 €) était le même pour tous (résidents non permanents ou non, travailleurs ou non, adhérents ou non à Vivre Megève, adultes, enfants et senior ...) à condition que ces forfaits soient achetés avant le 15 novembre 2015

Par décision N° 2015-060 signée par Madame Le Maire le 2 novembre 2015, ce forfait à 268 € peut maintenant être acheté par les « résidents non permanents » et « travailleurs à Megève », adhérents à Vivre Megève, tout au long de la saison (donc éventuellement après le 15 novembre) ... »

Cas particulier des Forfait à la journée

L'Association Vivre Megève, avec qui nous entretenons des contacts réguliers, a pu obtenir un « petit plus » et nous reproduisons, ci-dessous le texte placé récemment sur son site :

« L'association pourrait acquérir un forfait « journée » valable le jour de l'achat ou à une date ultérieure mais fixée à l'avance à 36 € (soit -20%) à condition de les acheter par 20 ... des conditions s'imposent :

Commande prépayée du demandeur par envoi du règlement à l'association en spécifiant le jour souhaité. Avoir au moins 20 demandes pour un jour J ... ».

Difficile à mettre en place mais Vivre Megève a manifestement fait de son mieux !

Nous avons fait part à Monsieur Dechavanne, nouveau PDG des remontées Mécaniques représentant la Compagnie du Mont Blanc, de la déception des Résidents (permanents, non permanents et travailleurs). Pas de promesse mais une réflexion en cours...

Cinémas de Megève et Tunnel du Mont Blanc :

« Vivre Megève » a pu obtenir des réductions telles qu'indiquées sur leur site : www.vivremegeve.fr

« Megève - Carte de Résidents - Lettre Octobre 2015 »

La municipalité de Megève reconduit pour l'année 2016 les Cartes de Résidents donnant droit à des réductions sur un certain nombre de services. Ces cartes sont destinées aux « mégevans » et excluent les résidents de Demi-Quartier ou autres communes.

Des informations et formulaires de demande de Carte sont disponibles sur le site de la commune :

<http://www.megeve.fr/>

Aller sur « Mairie » et cliquer sur « Demande de Carte Résident ». Imprimer le formulaire vous concernant et suivre la procédure. Vous trouverez ci-dessous des précisions sur les avantages accordés et des procédures pour en bénéficier.

I Trois catégories de Résidents sont à distinguer :

I.1 Résidents Permanents qui ont leur domicile fiscal à Megève et qui peuvent bénéficier de réductions jusqu'à 40%

I.2 Résidents Non Permanents qui n'ont pas leur domicile fiscal à Megève mais qui payent taxe foncière et / ou taxe habitation à leur adresse à Megève et qui peuvent bénéficier de réductions jusqu'à 20%

I.3 Travailleurs permanents ou saisonniers à Megève et qui peuvent bénéficier de réductions jusqu'à 20%

Il faut noter que les demandes doivent être faites pour un foyer fiscal et excluent les enfants (et petits-enfants) non rattachés au foyer fiscal des « Résidents » tels que définis ci-dessus.

II Les réductions peuvent être obtenues sur :

Palais des Sports, Médiathèque, Domaine ski nordique et sur certaines activités ponctuelles saisonnières.

Et, sous réserve de l'adhésion à l'Association « Vivre Megève » :

SEM Remontées Mécaniques pour les forfaits d'un minimum de deux jours

Stationnement souterrain : Parkings « Village », « Rochebrune » et « Mont d'Arbois »

Stationnement aérien : Parkings Palais des Sports et Autogare.

III Association « Vivre Megève » : Association loi 1901 créée en juin 2014 pour être à même de négocier des préférences tarifaires pour ses adhérents avec des sociétés « commerciales » telles que la SEM des Remontées Mécaniques et l'Epic des Parkings. La cotisation annuelle est de 10 € par carte.

IV Cas particuliers des SCI : seuls les Gérants et Co-Gérants (ainsi que les personnes rattachées à leur foyer fiscal) peuvent obtenir une Carte Résident.

V Procédure pour obtenir une Carte Résident :

Envoyer par poste ou déposer à l'accueil de la Mairie de Megève les formulaires (disponibles sur le site de la Mairie) accompagnés des pièces justificatives (indiquant choix d'adhérer ou non à « Vivre Megève ») Après vérification du dossier, la Mairie envoie au demandeur un SMS dans les 10 jours donnant approbation au dossier.

Retirer la Carte Résident à l'Accueil de la Mairie de Megève.

Pour le cas où une demande d'adhésion à « Vivre Megève » serait cochée sur la Demande de « Carte Résident » : dès récupération de la Carte Résident, aller sur le Site : <http://www.vivremegeve.fr/index.php>

S'inscrire et régler par Carte Bancaire (de préférence à un chèque suivant souhait de « Vivre Megève ») la cotisation de 10 € sur le site (attention, 10 € par bénéficiaire de la Carte Résident).

ATTENTION : L'adhésion à l'Association « Vivre Megève » doit être faite pour chaque personne désirant bénéficier de réductions sur les parkings et sur les remontées mécaniques. La demande d'adhésion doit, en conséquence, être indiquée pour chaque membre du foyer fiscal et les 10€ de cotisation doivent être payées pour chacun des bénéficiaires.

Le fait de mettre vos adresses électroniques et numéro de portable est demandé pour permettre aux services de la Mairie de prendre, en cas de besoin, contact avec vous rapidement. Les questions posées sur une éventuelle participation au programme fidélité de la SEM des Remontées Mécaniques de Megève ainsi que sur le fait d'être client internet de celle-ci le sont à des fins statistiques. Les réductions faites sur les forfaits des remontées mécaniques pris avant le 15 novembre ne sont pas cumulables avec celles qui peuvent être obtenues avec une Carte Résident.

VI Procédure pour le renouvellement d'une Carte Résident :

Se présenter à l'Accueil de la Mairie avec sa Carte 2015. Un « timbre 2016 » y sera collé. Puis, le cas échéant, adhérer à Vivre Megève comme indiqué ci-dessus.

Arnaud de Vaureix, Vice-Président, Octobre 2015

PS Principales modifications de procédure par rapport à l'année dernière :

Les demandes de Carte Résident peuvent se faire par courrier mais sont à récupérer en Mairie.

L'office du Tourisme n'intervient pas dans la procédure. L'adhésion à Vivre Megève se fait sur leur site nouvellement créé. Les réductions sur le stationnement aérien ne peuvent être obtenues que par les adhérents à Vivre Megève.

Travaux sur le bas du Calvaire

Certains d'entre vous ont pu remarquer que des travaux de terrassements ont été entrepris en octobre en bas du Calvaire. Ils ont été faits en contravention aux règles de droit. En effet, les permis de construire accordés aux propriétaires des terrains ont été suspendus par décision du juge des référés du tribunal administratif de Grenoble ; aucune opération se rapportant à une construction ne pouvait être entreprise.

L'association a immédiatement réagi et saisi le Maire pour qu'il prenne un arrêté d'interruption des travaux et le transmette au Procureur de la République de Bonneville. Nous avons, par ailleurs, saisi le jour même le Préfet et le Procureur de la République. Le terrassement a été arrêté.

Nous suivons évidemment ce dossier avec attention.

oooOOOooo

ACTIVITÉS HIVERNALES

8ème Coupe des "Amis de Megève" (SLALOM GÉANT)

Dimanche matin 28 Février 2016

Ouverte à tous en partenariat avec "l'École de Ski de Megève"

*Inscrivez-vous nombreux directement à l'École de Ski
qui vous donnera l'heure et le lieu de la compétition*

Remise des prix à l'issue de la compétition

*et pour ceux qui ne skient pas : venez les encourager !!!
chocolat chaud et vin chaud : un moment convivial*

(Renseignements complémentaires Hélène Martel-Massignac ☎ 06 80 24 09 02)

-Cette date peut être amenée à changer en fonction du temps, renseignez-vous auprès de l'École de ski lors de votre arrivée-



*Mise en lumière du sapin 05/12/2015
(photo S. Ferré)*

**Si vos coordonnées sont modifiées (adresse, téléphone ou adresse électronique)
n'oubliez pas de nous avertir ; cela vous permettra de toujours recevoir nos informations**

Observation de la température (source Mairie de Megève)

Températures moyennes sous abri, en degrés et dixièmes (relevées au lieu-dit "Les Grandes Sources" à 1104 m d'altitude)

2015				2014				2013				2012			
Mois	Température mini	Température maxi	Moyenne	Mois	Température mini	Température maxi	moyenne	Mois	Température mini	Température maxi	Moyenne	Mois	Température mini	Température maxi	Moyenne
Janvier	-5.1	+3.2	-1.0	Janvier	-3.9	+4.3	+0.4	Janvier	-7.5	2,2	-2.6	Janvier	-4.8	3	-0.9
Février	-5.7	+3.0	-1.3	Février	-3.0	+5.1	+1.0	Février	-8.7	-0.5	-4.1	Février	-11.0	-0.5	-5.7
Mars	-1.5	+9.4	+4	Mars	-1.9	+11.4	+4.7	Mars	-2.8	+6.0	+1.6	Mars	-1.8	+12.8	+5.5
Avril	+1.9	+14.2	6.1	Avril	+2.7	+14.3	+8.5	Avril	+1.5	+12.5	+7.0	Avril	+1.5	+11.2	+6.4
Mai	+5.8	+17.4	+11.6	Mai	+4.6	+15.7	+10.2	Mai	+3.5	+13.00	+8.1	Mai	+5.2	+18.3	+11.8
Juin	+9.4	+22.4	+15.9	Juin	+8.2	+22.1	+15.4	Juin	+7.8	+19.7	+13.7	Juin	+9.3	+21.7	+15.5
Juillet	+12.6	+27.2	+19.9	Juillet	+10.1	+19.9	+15.0	Juillet	+10.6	+24.6	+17.6	Juillet	+10.3	+22.6	+16.5
Août	+11	+23.3	+17.1	Août	+9.1	+20.1	+14.6	Aout	+9.7	+23.1	+16.4	Aout	+10.5	+24.8	+17.7
Septembre	+6	+16.3	+11.1	Septembre	+7.9	+19.4	+13.6	Septembre	+7.1	+18.5	+12.8	Septembre	+5.9	+18.1	+12.0
Octobre				Octobre	+5.1	+16.3	+10.7	Octobre	+5.5	+15.0	+10.0	Octobre	+3.2	+14.0	+8.6
Novembre				Novembre	+1,4	+11,4	+6,4	Novembre	-2.4	+5.5	+1.5	Novembre	-0.6	+9.2	+4.3
Décembre				Décembre	-2,7	+4,1	+0,7	Décembre	-4.6	+6.1	-0.5	Décembre	-5,9	1,4	-2,2

Vous remarquerez la forte moyenne de ce dernier mois de juillet, la température douce de janvier, février et novembre 2014

Quelques dates à retenir

Expositions

28 Octobre 2015 au 15 Avril 2016 : Exposition Nathalie Decoster, les rues de Megève sont jalonnées des sculptures imposantes

18 Décembre 2015 au 17 Avril 2016 : Exposition Tops-Socquet : un témoignage photographique sur Megève au Musée de Megève de 14h30 à 19h00 (fermé le samedi), entrée libre

Au jour le jour...

08 au 10 Janvier 2016 : Curling - 47ème Tournoi International, 4ème Trophée Domaine du Mont d'Arbois, Patinoire du Palais des Sports

09 au 20 Janvier 2016 : La Grande Odyssée Savoie Mont Blanc - 12ème édition

14 Janvier 2016 : La Grande Odyssée Savoie Mont-Blanc - Challenge Megève, Altiport - Cote 2000

21 au 24 Janvier 2016 : XXIème Polo Masters Megève, Esplanade du Palais des Sports

25 Janvier au 07 Février 2016 : Megève Winter Golf Cup 2016 - 16ème édition, Golf du Mont-d'Arbois

29 au 31 Janvier 2016 : FIS Alpine World Masters Criterium, Stade de la Cote 2000

07 au 26 Février 2016 : BMW xDrive Tour 2016, Centre d'essais face au Pré de Saint Amour de 10h00 à 20h00

10 Février au 02 Mars 2016 : Les Soirées Givrées, Patinoire de plein air tous les mercredis de 19h00 à 22h00

23 Février et 19 Avril 2016 : Conférence Gianadda, dans le cadre de l'Exposition "Zao Wou-Ki" à Martigny (Suisse) à l'Auditorium de la Médiathèque à 20h00

27 Février 2016 : Concert de l'Orchestre d'Harmonie de Megève composé de 75 instrumentistes (vent et percussions) dirigé par Yannick Vandini, Salle des Congrès-Palais des Sports à 20h30 (entrée libre)

NOUVEAU : 24 au 28 Mars 2016 : Festival International de Jazz à Megève, Grande Scène, de 20h30 à 23h00 - Keystone Big Band (24 Mars) - Jazz à Megève 2016 Rémi Panossian Trio (24 Mars) - Jazz à Megève 2016 100 Voices of Gospel (25 Mars de 12h00 à 19h00) - Melody Gardot (25 Mars) - Angelo Debarre Quartet (25 Mars) - Jazz à Megève 2016 Chaupiques (25 et 26 Mars dans les rues du Village) - Paolo Conte (26 Mars) - Jazz à Megève 2016 Avishai Cohen (26 Mars) - Jazz à Megève 2016 Marcus Miller (27 Mars) - Jazz à Megève 2016 Manu Katché (27 Mars)

08 au 10 Avril 2016 : 10ème Open de Danse Sportive Patinoire du Palais des Sports

10 au 19 Juillet 2016 : 19ème Festival baroque du Pays du Mont-Blanc

Nous suivre

www.amis-de-megeve.com

Nous joindre

contact@amis-de-megeve.com